

commune de
**ERNOLSHEIM -
LES - SAVERNE**

- Info PLU n° 2 -



Le Plan Local d'Urbanisme

La Commune est actuellement en pleine refonte de son document d'urbanisme pour transformer son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Nous avons la volonté de travailler sur la base de la concertation avec les habitants par le biais :

- d'un registre de concertation
- de publications sur le site internet de la commune
- de feuillets d'informations,
- de deux réunions publiques qui seront organisées au cours de la procédure,

sans oublier l'enquête publique.

Vous pouvez donner votre avis

Un cahier de concertation est tenu à votre disposition au secrétariat de la mairie dans lequel vous pouvez nous faire part de vos remarques, de vos interrogations et de vos besoins.

Notre projet de PLU marque une première étape

Le projet de PLU se déroule en 4 phases :

- Diagnostic
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Elaboration des outils de planification (zonage, règlement, orientation d'aménagement et de programmation)
- Phase administrative.

Nous venons d'achever la première phase du projet qui a consisté en l'élaboration de l'**état des lieux de notre territoire**. Ce portrait de notre commune vous est présenté dans ce document.

Cette analyse propose une vision exhaustive de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE au travers de l'analyse de nombreuses thématiques comme les caractéristiques de la population communale, les besoins en logements, les capacités de densification dans le village, les activités économiques et agricoles, les services, la mobilité, les équipements, les paysages et l'environnement, la consommation sur les espaces, l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine. Les richesses et les enjeux pour chacune de ces thématiques sont également mis en évidence. Ils permettent d'alimenter les réflexions pour l'élaboration du nouveau document d'urbanisme.

A la suite de cette étude, des enjeux communaux seront définis. Ceux-ci préfigurent le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fait l'objet de la seconde phase du projet de PLU. Ce projet traduit les engagements que la commune prendra pour l'aménagement futur du village.

Ce document vous sera présenté dans une prochaine publication et au cours d'une réunion publique.

Le portrait de la commune

Ce travail préliminaire consiste à démontrer la richesse du territoire communal, sa diversité, ses atouts mais également ses faiblesses et ses contraintes.

Le cadre de vie des habitants

Le territoire communal de d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE bénéficie d'un cadre de vie agréable aux ambiances agricoles et forestières.

Cette qualité de vie contribue à une certaine attractivité du village qui a permis à la commune d'accueillir des habitants depuis les années 1960 malgré une stagnation, voire un léger recul entre 2008 et 2013. Ces nouveaux arrivés ont réhabilité des maisons ou ils ont construits dans et sur les pourtours du bâti ancien (lotissement).

ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE compte aujourd'hui 589 habitants. La commune ambitionne d'atteindre une population de 650 habitants d'ici 10 ans tout en conservant son ambiance de village et en modérant la consommation sur les espaces agricoles et naturels. Le Plan Local d'Urbanisme va ainsi nous permettre de spatialiser cette ambition en privilégiant une démarche de renouvellement urbain et de densification avant de déterminer de nouveaux espaces qui pourront être ouverts à la construction.

Pour ce faire, différentes instances (ATIP, Parc Naturel régional des Vosges du Nord, Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommereau, SCoT de la région de Saverne, ...), ainsi que le bureau d'études - composé de la société éolis de Saint-Dié-des-Vosges (88), de l'architecte Aline Toussaint de Gérardmer (88) et du cabinet FloraGIS de Courcelles-Chaussy (57), nous aident et nous conseillent dans notre démarche de PLU afin de concrétiser un document d'urbanisme qui soit le reflet de nos attentes tout en s'inscrivant dans le carcan juridique actuel. Les lois actuelles encouragent notamment à la densification du bâti par un comblement des derniers espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine actuelle, d'une part, et d'autre part, à limiter l'étalement urbain.

Structure urbaine et déplacements

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE présente une structure urbaine dense, étirée de part et d'autre de la rue principale qui concentre le patrimoine vernaculaire de la commune. Puis, le bâti devient plus lâche dans les parties les plus récentes du village.





Bien que la voiture soit omniprésente dans les déplacements, la commune mène plusieurs réflexions pour la création de liaisons douces piétonnes et/ou cyclables sur le territoire et en connexion avec les communes de Saint-Jean-de-Saverne et Dossenheim-sur-Zinsel.

Les activités économiques et agricoles

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est dotée d'un petit tissu économique local dynamique et diversifié. Toutes les entreprises se concentrent en cœur de bâti.



En outre, le territoire conserve un fort caractère agricole avec la présence de 2 exploitants dans le village, un gîte équestre et une activité d'élevage de chevaux avec un centre d'insémination.

Une attention toute particulière devra être portée dans le cadre du PLU pour trouver un équilibre entre la pérennité des activités économiques et agricoles d'une part, et d'autre part, assurer une bonne cohabitation d'ensemble avec la vocation résidentielle principale du village.

Les paysages



Le territoire communal bénéficie de paysages de qualité caractéristiques du piémont des Vosges du Nord. Ceux-ci s'organisent entre les espaces forestiers qui occupent les pentes du massif vosgien et les paysages agricoles dans la plaine où dominent les prairies. Cette répartition mérite une attention toute particulière dans le cadre du PLU, aussi bien en termes de valorisation des paysages que de préservation de la biodiversité locale.

Enfin, le territoire est concerné par la présence du site Natura 2000 « Vosges du Nord », ce qui implique une prise en compte accrue des enjeux environnementaux dans le PLU qui est soumis à évaluation environnementale.



La législation, initiée depuis 2010, donne une place de plus en plus prépondérante à la préservation des paysages et de l'environnement dans les documents d'urbanisme. Aussi, notre démarche devra trouver un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles et naturels ; devra permettre de conserver et de restaurer les continuités écologiques (trame verte et bleue) qui parcourent notre territoire, et au-delà.